

## PARTICIPEZ À LA CONCERTATION SUR LES OPTIONS DE PASSAGE

### De nombreux moyens d'information et d'expression

La première phase de concertation sur l'analyse des différentes options de passage débute avec la distribution du présent document. Il est accompagné d'une Lettre T (sans affranchissement) qui vous permet de faire part de vos questions, avis ou demande d'information.

L'ensemble des actions et outils d'information et d'expression du public pendant la concertation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Période/Dates	Actions	Comment s'exprimer ?
Du 24 au 29 septembre 2012	<b>Ce document d'information</b> de 6 pages distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants des communes concernées par le projet.	Lettre T incluse dans le présent document d'information.
Du 1 <sup>er</sup> au 26 octobre 2012	<b>1 dossier de concertation</b> présentant le détail des résultats d'études. Il est mis à disposition dans chaque mairie concernée par le projet. Il peut être transmis gratuitement sur simple demande auprès du maître d'ouvrage.	Site Internet <a href="http://www.154-12.centre.gouv.fr">www.154-12.centre.gouv.fr</a> , ou par courrier à la : DREAL Centre - SDIT 5 avenue Buffon BP6407 45064 Orléans Cedex 2
Du 1 <sup>er</sup> au 19 octobre 2012	<b>6 expositions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Centre culturel Oscar de Saint-Rémy-sur-Avre</li> <li>Hall d'accueil de l'Hôtel de Dreux Agglomération</li> <li>Salle du conseil municipal de la mairie de Tremblay-les-Villages</li> <li>Hôtel de Ville de Chartres, salle Jehan de Beauce</li> <li>Hall d'accueil de la mairie de Voves</li> <li>Mairie de Nonancourt (du 1<sup>er</sup> au 5 octobre 2012)</li> </ul> <p>Les expositions seront accessibles aux heures d'ouverture des lieux d'accueil.</p> <p>La DREAL Centre assurera, à certaines dates, une permanence sur les lieux d'exposition afin de répondre aux questions du public.</p>	Registres d'expression dans chaque lieu d'exposition.  <b>Permanences :</b> une 1/2 journée par semaine et par lieu. Voir le programme des permanences sur <a href="http://www.154-12.centre.gouv.fr">www.154-12.centre.gouv.fr</a>
Les 2, 4, 9 et 10 octobre 2012	<b>4 réunions publiques (à partir de 19 h)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Le 2 octobre :</b> Théâtre de Dreux</li> <li><b>Le 4 octobre :</b> Salle Sylvia Montfort à Voves</li> <li><b>Le 9 octobre :</b> Gymnase Oscar à Saint-Rémy-sur-Avre</li> <li><b>Le 10 octobre :</b> Salon Marceau de l'Hôtel de Ville de Chartres</li> </ul>	Questions pendant les réunions publiques (enregistrement des débats).

## UN GARANT POUR LA CONCERTATION

La concertation et l'information du public se déroulent sous l'égide d'une personnalité indépendante : le garant. Il est chargé de veiller au respect de l'information du public et au bon déroulement de la concertation jusqu'à la déclaration d'utilité publique.

M. Jean-Yves Audouin, ancien membre de la Commission particulière du débat public sur « l'accélération de l'achèvement de l'aménagement de la RN 154 par mise en concession autoroutière », a été désigné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en tant que garant de la concertation et de l'information pour ce projet.

### Pourquoi et comment contacter le garant ?

Le garant peut faciliter en tant que de besoin les échanges entre les participants, formuler d'éventuelles remarques et suggestions. Il ne se prononce pas sur le projet lui-même mais sur la concertation et l'information du public. Toute personne qui le souhaite peut le contacter selon les modalités suivantes :

#### Par écrit

**Adresse :** Jean-Yves Audouin, 5 avenue Saint-Honoré d'Eylau, 75116 Paris

**Courriel :** utilisez le formulaire présent sur le site internet.

[www.154-12.centre.gouv.fr/jean-yves-audouin.html](http://www.154-12.centre.gouv.fr/jean-yves-audouin.html)

Le contact par courriel est à privilégier. Il vous permettra d'obtenir une réponse plus rapide. Dans le cas d'une demande nécessitant un certain délai de traitement, vous recevrez, dans un premier temps, une réponse d'attente, avant celle traitant le fond de votre demande.

#### Par téléphone

Il vous faudra communiquer au garant, par courriel, votre numéro de téléphone, accompagné de l'objet de votre demande. Le garant vous contactera en retour.

#### En rendez-vous

Vous pouvez également demander à rencontrer le garant de la concertation, en prenant un rendez-vous qui sera organisé en préfecture à Chartres ou en sous-préfecture à Dreux.

Par ailleurs, un **guide de la concertation** propose un certain nombre de principes de déroulement de la concertation afin qu'elle soit pleinement utile au public et au projet. Ce guide est disponible sur le site Internet du projet [www.154-12.centre.gouv.fr](http://www.154-12.centre.gouv.fr).

**Directeur de la publication :** DREAL Centre  
**Assistance à maîtrise d'ouvrage :** Iris Conseil / Arcadis / Menscom  
**Conception / réalisation :** Menscom / Carré Blanc  
**Impression :** Krüger Druck+Verlag - 85 000 exemplaires - Imprimé sur papier FSC



SEPTEMBRE 2012

LETTRE  
T

**DREAL CENTRE**  
 Numéro de libre réponse : 70262  
 45069 ORLÉANS Cedex 2

SEPTEMBRE 2012

## RN 154 et RN 12 Le projet d'achèvement de l'aménagement à 2 x 2 voies



## LA CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET EST LANCÉE...

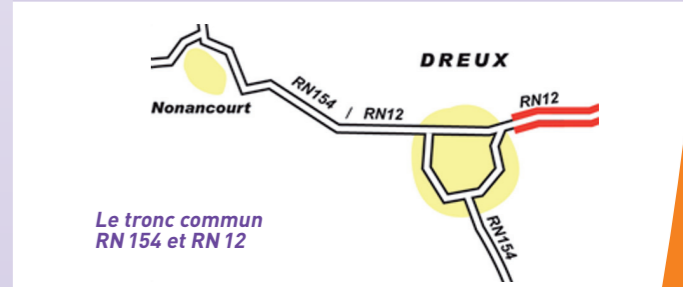
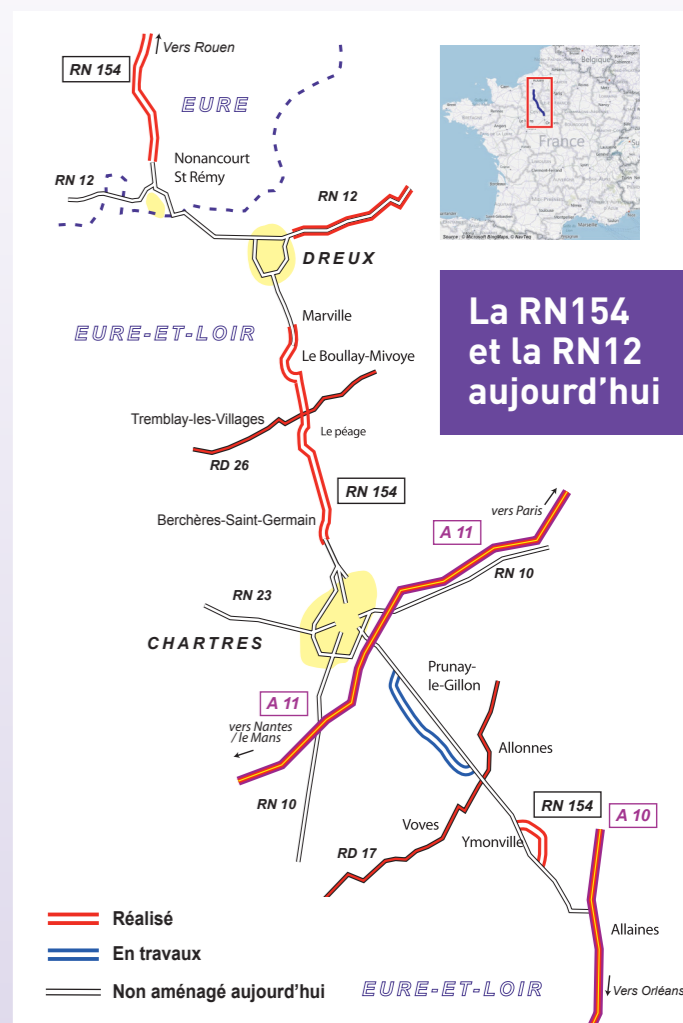
La RN 154 et son tronçon commun avec la RN 12 représentent, entre l'autoroute A 13 et l'autoroute A 10, 150 km sur les 220 km de l'itinéraire Rouen-Orléans.

Parce que cet axe joue un rôle important en termes économiques, de sécurité et d'aménagement du territoire, 260 millions d'euros ont progressivement été investis depuis 1994 pour l'aménagement à 2x2 voies. Aujourd'hui, environ 60 km de l'itinéraire situé entre Nonancourt et l'A 10 restent à aménager, ce qui représente encore plusieurs décennies de financement public.

Dans ce contexte, un débat public a eu lieu du 12 octobre 2009 au 28 janvier 2010. Il a porté sur l'opportunité d'accélérer la réalisation de cet aménagement ainsi que sur les moyens d'y parvenir.

À l'issue de ce débat, le Ministre de l'énergie, de l'électricité, du développement durable et de la mer a retenu le principe du recours à la concession pour achever l'aménagement à 2x2 voies de la RN 154 et de son tronçon commun avec la RN 12. La DREAL Centre (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) pilote ce projet au niveau local sous l'autorité du préfet de région.

Sur la base de la décision ministérielle du 25 juin 2010, la DREAL Centre a engagé, fin 2010, les études préalables d'aménagement à 2x2 voies. **Les premiers résultats de ces études ont permis de déterminer des zones d'options de passage possibles. Ces options vont être soumises à l'avis du public et des acteurs institutionnels au cours d'une première phase de concertation.** Le présent document vous permet de prendre connaissance des modalités de cette concertation et des moyens d'y participer.



## LES OBJECTIFS DES ÉTUDES

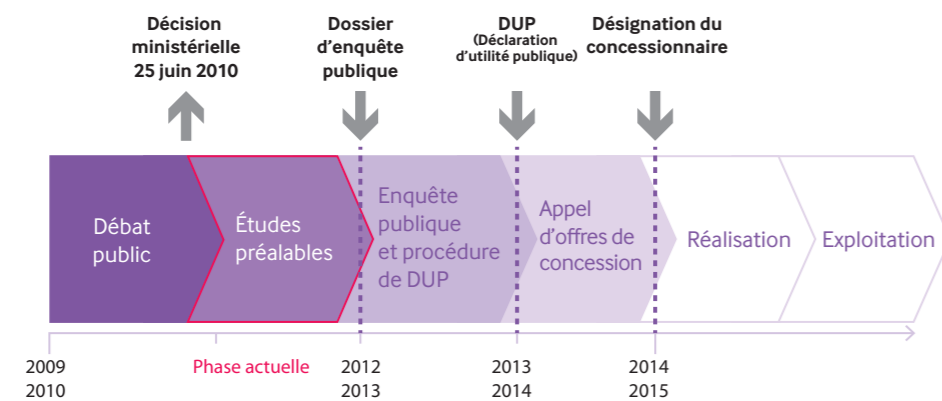
### Quel est l'objet des études ?

Les études en cours sont conduites sur l'ensemble de l'itinéraire de la RN 154 entre Nonancourt (Eure) et le raccordement à l'A10 dans le secteur d'Allaines (Eure-et-Loir). Elles incluent également la section commune avec la RN 12, de l'est de Dreux à Nonancourt. Ces études doivent permettre de définir les caractéristiques du projet, ce qui signifie qu'elles portent sur :

- la recherche de toutes les solutions de tracés dans les secteurs qui ne sont pas encore aménagés à 2x2 voies ;
- l'intégration dans le projet autoroutier des sections déjà aménagées et leurs mises aux normes éventuelles ;
- la localisation des échangeurs ;
- la définition précise et la justification du périmètre de la concession ainsi que des modalités de tarification envisagées.

### Quelles sont les grandes échéances du projet ?

Les études en cours et les phases de concertation, qui se déroulent sur 2012 et 2013, doivent donner lieu, une fois terminées, à une enquête publique. Le projet et la prise en compte de ses multiples effets sur le territoire y seront présentés dans un dossier d'enquête publique. Le lancement de l'enquête est prévu fin 2013.



## Mi-2012, l'étape 2 des études : des options de passage à analyser

Après la première étape qui a permis d'identifier les principales sensibilités du territoire (caractéristiques de l'environnement humain et naturel, contraintes de différentes natures...), des options de passage possibles

ont pu être analysées pour retenir un fuseau préférentiel. L'ensemble des options envisageables à ce stade, et qui seront soumises à la concertation, est présenté sur la carte de la page suivante.

## L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Conformément à la décision ministérielle du 25 juin 2010, la DREAL Centre organise les études et l'information du public de manière parallèle et continue.

Deux temps forts de concertation sont prévus :

**ÉTAPE ACTUELLE**

→ le premier du 24 septembre au 19 octobre 2012 pour choisir l'option préférentielle parmi toutes celles qui ont été identifiées ;

→ le second de fin 2012 à début 2013 permettra de définir l'axe préférentiel parmi les différentes variantes de tracés.

Cette concertation est placée sous l'égide d'un garant de l'information et de la concertation, M. Jean-Yves Audouin (voir à la dernière page).

[www.154-12.centre.gouv.fr](http://www.154-12.centre.gouv.fr)

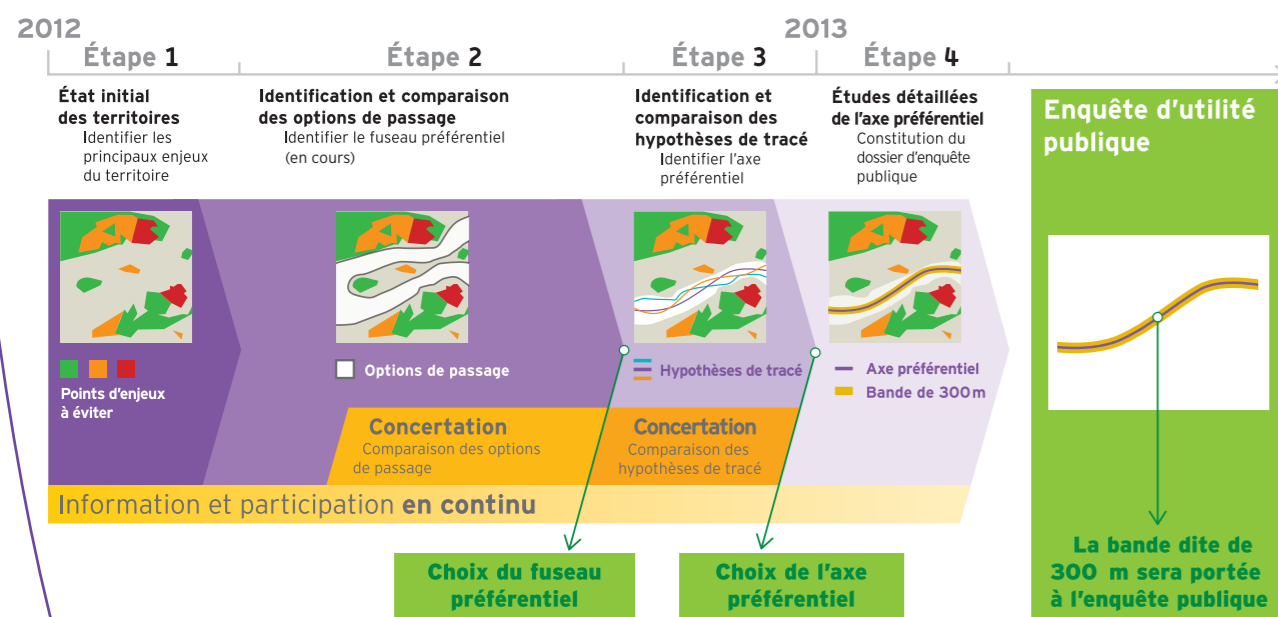
Le site internet du projet vous informe en continu. Il permet également de contacter et/ou questionner à tout moment la DREAL Centre au sujet du projet et de l'avancée des études (via le formulaire « Contacter le maître d'ouvrage ») ainsi que le garant de l'information et de la concertation.

## LE DÉROULEMENT DES ÉTUDES ET DE LA CONCERTATION EN 2012 ET 2013

### Un objectif : identifier progressivement une bande dite de 300 m, à porter à l'enquête publique

Pour choisir l'axe préférentiel du projet, quatre étapes sont prévues. Pour l'année en cours et la suivante seront effectuées des analyses des options de passage possibles (secteurs de quelques dizaines de mètres à plusieurs kilomètres de large), puis des hypothèses de tracés, afin d'identifier un axe préférentiel pour

le passage de la nouvelle infrastructure. Cet axe comprendra les secteurs déjà aménagés à 2 x 2 voies, qui devront être éventuellement mis aux normes autoroutières et environnementales (prise en compte des nouvelles réglementations).



## UNE CONCERTATION SUR LES OPTIONS DE PASSAGE JUSQU'AU 12 OCTOBRE 2012

Le premier temps de concertation débute le 24 septembre 2012. Durant environ un mois, la DREAL Centre va diffuser plusieurs supports d'information, proposer différents moments d'échanges et recueillir des avis sur les différentes options de passage. Ces avis viendront alimenter

sa réflexion et éclairer la décision sur le fuseau de passage préférentiel pour le projet.

→ Comment s'informer et donner son avis ? Retrouvez tous les détails sur la page « Participez à la concertation sur les options de passage ».

Nom .....

Prénom .....

Email .....

Entreprise/institution .....

Adresse .....

Code postal .....

Ville .....

Questions, commentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je souhaite recevoir par courrier le dossier de concertation

### LES OPTIONS DE PASSAGE IDENTIFIÉES

La carte suivante présente l'ensemble des options de passage identifiées. Chacune d'entre elles a été analysée.

L'analyse détaillée et la comparaison de ces options de passage seront présentées au cours de réunions publiques. Elles figurent également dans le dossier de concertation mis à disposition dans les mairies des communes concernées par le projet.

Liste des mairies sur [www.154-12.centre.gouv.fr](http://www.154-12.centre.gouv.fr).

Une version de cette carte comportant des informations complémentaires (cours d'eau, axes routiers...) est disponible sur le site du projet ([www.154-12.centre.gouv.fr](http://www.154-12.centre.gouv.fr)) et sera affichée lors des expositions.